



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°089-2026

**Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de VIGOUROUX Angélique, 55 Route du Château 74910 SEYSSEL, pour réaliser la réfection d'un mur au 55 Rue du Château dans la période du lundi 7 septembre au vendredi 18 septembre 2026.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La Rue du Château sera fermée à la circulation de tous les véhicules au niveau du 55 Rue du Château.

**ARTICLE 2 :** Sur la période de chantier,

- l'accès du 1 au 52 Route du château se fera depuis la route du Four
- l'accès du 55 au 148 se fera par la Rue du Château.

**ARTICLE 3 :** Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

**ARTICLE 4 :** La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise prestataire de Mme VIGOUROUX Angélique sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- Mme VIGOUROUX Angélique, 55 Route du Château 74910 SEYSSEL,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 27/08/2026,  
Le Maire, Florian ZUCCALLI

